

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du <b>Conseil Municipal</b> de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre <b>25074</b></p>
---	--	---

**SEANCE du : 19 mai 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 13 mai 2025.

**ETAIENT PRESENTS**

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Pierre MORIN
Thierry BAUDOUIN	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Arnaud PRINTEMPS
Bérandère BAZANTAY	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Alain ROBIN
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Hélène BROUSSEAU	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Marinette TALLIER
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX

**POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES**

Philippe BARON, pouvoir à Hélène BROUSSEAU	Marie JARRY, pouvoir à Jean-François MOREAU	Jamel CHENIOUR, pouvoir à Bruno COTHOUIS
Stéphanie FILLON, pouvoir à Emmanuelle MENARD	Rodolph THIBAUDEAU, pouvoir à Constance MACKOW	Sandrine DELUGEAU
Anita BRIFFE, pouvoir à Pierre MORIN	Philippe ROBIN	Florence BAZZOLI

**Secrétaire de séance :** Pierre BUREAU, assisté des services de la Ville

**Assistaient également :** Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services  
Yoan FONTENEAU, Directeur des Services techniques



**Acquisition de l'Allée du Bois Joli**

Anne-Marie BARBIER présente le dossier.

La SCI L'ESPOIR 82 représentée par Monsieur PINET Patrice ainsi que Madame PINET Monique, souhaite céder 4 parcelles situées Allée du Bois Joli à Bressuire :

- CD0210, CD0221, CD0298 et CD0323 (voir plan joint).

En effet, l'acquisition de cette allée avait été actée lors du Conseil Municipal du 10/10/2002 et ce dossier n'a jamais été finalisé.

L'allée dessert 9 habitations et répond aux exigences techniques de la commune ( finition des travaux de voirie, raccordements aux réseaux, candélabres). Des visites de récolement ont été réalisées pour vérifier la conformité des travaux. Il convient donc d'acquérir ces espaces pour ensuite les intégrer dans le domaine public.

Il est cependant nécessaire de procéder au bornage de cette allée afin de vérifier les limites du futur domaine public.

Les conditions d'acquisition sont les suivantes :

- Acquisition de la totalité des parcelles pour 1 euro.
- Frais de bornage à la charge du vendeur.
- Acquisition par acte administratif réalisé par la commune

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'ACQUERIR** la voirie et les espaces communs de l'Allée du Bois Joli comprenant les parcelles cadastrées CD0210, CD0221 et CD0298 appartenant à Madame PINET Monique et la parcelle cadastrée CD0323 propriété de la SCI L'ESPOIR 82, pour une superficie d'environ 1 095m<sup>2</sup> (à redéfinir après bornage) ; et pour le prix de UN EURO (1€)
- **D'AUTORISER** Monsieur le premier Adjoint de la ville de Bressuire à signer l'acte administratif et tout document concernant cette affaire, étant précisé que l'acte sera rédigé sous l'authentification de Madame le Maire
- **D'INTEGRER** lesdites parcelles dans le domaine public communal

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Pierre BUREAU



Le Maire,  
Emmanuelle MENARD